

Vous souhaitez faire le choix d'un **syndic économique et efficace ?**

**Cmonsyndic a la solution :
la gestion participative.**

LA GESTION
PARTICIPATIVE
DE VOTRE COPROPRIÉTÉ

**SYNDIC PROFESSIONNEL
&
CONSEIL SYNDICAL**

Les **Conseils Syndicaux** peuvent désormais
s'impliquer dans la gestion de leur copropriété l'esprit libre !

UN
OBJECTIF

LA LIMITATION DES COÛTS
DE FONCTIONNEMENT

DES
VALEURS RESPECTÉES
TRANSPARENCE
ET INDÉPENDANCE

**Bénéficiez de toutes les garanties
d'un syndic professionnel.**

Cmonsyndic est titulaire d'une carte professionnelle,
présentant toutes les garanties financières et juridiques.

Des missions définies pour chacun.

Cmonsyndic s'occupe des aspects juridiques, administratifs,
comptables et financiers de votre copropriété.

Cmonsyndic est couvert par ses assurances garantie financière
et Responsabilité Civile Professionnelle.

Cmonsyndic prépare les Assemblées Générales
et peut vous assister en visioconférence pendant leur tenue.

Le **Conseil Syndical** assure la tenue de l'Assemblée Générale,
les visites sur place pour l'obtention de devis,
ainsi que le suivi technique des travaux.

Aucune prestation supplémentaire.

terminés les frais de photocopie, les honoraires sur travaux
ou les vacances de toutes sortes...

**En optant pour le gestion participative,
vous faites le choix d'un tarif clair et sans surprise :**

108€ TTC
PAR AN ET PAR LOT PRINCIPAL

FORFAIT

540€ TTC
PAR AN
POUR LES COPROPRIÉTÉS
DE MOINS DE 6 LOTS PRINCIPAUX

UN TARIF
UNIQUE

9€ TTC
PAR MOIS

PAR LOT PRINCIPAL

Pour tous renseignements,
contactez-nous :

CmonSyndic

53 avenue Carnot
69250 NEUVILLE-SUR-SAÔNE
contact@cmonsyndic.fr

07 87 42 75 59

